

Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Formulaire produit Mélange Carburé **Nom commercial** CHEMBETON

Code produit CH

1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre

Utilisation Industrielle. Pour usage professionnel seulement.

1.2.2 utilise conseillé contre

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

NOX-crète MANUFACTURING INC 1444 SOUTH 20th Street

Omaha, NE 68108 Tél: 402-341-2080

Télécopieur: 402-341-9752

E-Mail: corporate@nox-crete.com Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300

Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation 29 CFR 1910.1200, (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Asp. Tox. 1 H304 Yeux Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H voir section 16

Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger

GHS danger physique pictogramme	GHS Santé pictogramme de danger	L'environnement du GHS pictogramme de danger
Non Applicable		Non Applicable
	GHS07 GHS08	

Signal word

Les déclarations de danger

Danger

H304 - Peut être fatal si avalé et pénètre dans airways

FR (French Page 1 De 7



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

H319 - provoque une grave irritation des yeux

Les énoncés de précaution

P264 - Se laver... soigneusement les mains après la manipulation P280 - Porter des gants de protection et les vêtements de protection/protection des yeux/du visage protection

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/médecin

P305 + P351 P338 -SI DANS LES YEUX : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si présents et

facile de le faire - continuer à rincer

P331 - NE PAS faire vomir

P337 P313 - Si l'irritation persiste, consulter un médecin

2.3 Autres risques

HMIS - notations (échelle 0-4) 0 faible- 4 haut

Santé	1
Norme	2
d'inflammabilité	
Réactivité	0
Protection	X
personnelle	

Texte intégral des R, H et EUH phrases: voir section 16

Section 3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Petroleum Huile De Base	Secrets commerciaux	Secrets commerciaux
Distillats de pétrole	Secrets commerciaux	Secrets commerciaux

En vertu de 29 CFR 1910.1200 (i) l'identité chimique (et / ou) concentration sont retenus comme secret commercial, tandis que tous les services de santé et de sécurité propriétés et effets sont inclus dans la FDS.

Section 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Les premières mesures d'aide général

Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.

FR (French Page 2 De 7



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Les premières mesures d'aide après inhalation

Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer.

Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

Première mesure d'aide après un contact avec les yeux

Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et

abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux

immédiatement.

Les premières mesures d'aide après l'ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.

Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé

Symptômes/blessures après inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure Symptômes/blessures après un contact avec les yeux

Peut causer une irritation des yeux ou des blessures Il peut provoquer des irritations ou des brûlures au niveau de la

Symptômes/blessures après ingestion

membrane muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac

4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Lutte incendie mesures

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone

IMPROPRES moyens d'extinction Ne pas utiliser l'eau lourde stream

5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Réactivité Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la

santé.

Conseils pour les pompiers

Lutte incendie instructions Ce matériau libère des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus de la température ambiante. Les vapeurs peuvent provoquer un incendie

éclair. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de brouillard pour refroidir les

conteneurs exposés..

Équipement de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome

(SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout

incendie chimique.

Autres informations Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés.

Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence

FR (French Page 3 De 7



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Éliminer les sources d'ignition. Digue ou de confisquer matériau Mesures générales

déversé. Prendre Les mesures de précaution nécessaires pour assurer votre propre santé et de sécurité avant tentative de

déversement ou de nettoyage.

6.11 Équipement de protection individuelle Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection

approprié.

Précautions pour l'environnement Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si

le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Imprégnez-vous de déversements de matières solides inertes, comme

l'argile ou de la terre de diatomées. Recueillir en étanche à la vapeur les

conteneurs et s'en débarrasser de façon appropriée.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions de manipulation

Mesures de protection Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon

avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Mesures d'hygiène

7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stockez conformément aux réglementations locales. Stocker dans le

conteneur d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs hermétiquement fermé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'utilisation.

Matières incompatibles Acides forts, aux alcalis et aux agents oxydants

Température de stockage Stocker dans un endroit frais et sec environnement éloigné des sources

d'inflammation.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom de l'ingrédient	Limites d'exposition professionnelle L'ACGIH TLV (Etats-Unis)
Petroleum Huile De Base	TWA: 5 MG/m3 8 heures comme brouillard d'huile
Distillats de pétrole	TWA: 100 ppm 8 heures

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection de la peau

Les contrôles d'ingénierie Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les

concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

Lunettes chimiques et/ou face protections sont nécessaires afin d'éviter Protection des yeux et du visage

de possible Contact avec les yeux, irritation ou des blessures. Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et

bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la

peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements

souillés devraient être laves avant de les réutiliser.

Général ventilation de la pièce est normalement suffisante. Éviter de Protection respiratoire respirer les produit brume ou de vapeurs. L'utilisation d'un respirateur

FR (French Page 4 De 7



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

approprié est recommandé lorsque les concentrations dépassent les TI V

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques

Apparence Paille transparente liquide coloré

Odeur Doux

Seuil de perception de l'odeurPas de données disponiblesPHPas de données disponiblesPoint de fusionPas de données disponiblesPoint de congélationPas de données disponiblesPoint d'ébullition150-400 C (315-750 F)

Point d'éclair > 63 C > 145 F

Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1) Pas de données disponibles

Norme d'inflammabilité (solide, gaz) Pas de données disponibles

Inférieur/supérieur limites explosives Pas de données disponibles

Pression de vapeur Pas de données disponibles

Densité de vapeur Pas de données disponibles

Densité relative (masse spécifique) 0,846 Kg par litre 7,05 lb par gallon

Solubilité L'eau: Négligeable

Coefficient de partage n-octanol/eauPas de données disponiblesTempérature d'auto-ignitionPas de données disponiblesViscositéPas de données disponiblesTeneur en COV< 250 Grammes par litre</th>

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune information supplémentaire disponible

10.2 La stabilité chimique Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter Haut extrême ou low températures.

10.5 Matières incompatibles Acides forts, aux alcalis et aux agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et divers dérivés

hydrocarbonés.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Pas d'effets indésirables attendus sous utilisation prévue.

Irritation/Corrosion cutanée Peut causer une irritation de la peau

Yeux Mai causes une grave irritation des yeux et des dommages.

La respiration et de sensibilisation de la peau Peut causer une irritation respiratoire

Mutagenèse des cellules germinales Pas de données disponibles

Carcinogénicité Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs à

0,1 % est identifiée comme cancérigène par le Programme de toxicologie national américain, les ÉTATS-UNIS Loi sur la santé et la sécurité professionnelles, ou par un organisme international de

recherche sur le Cancer (CIRC)
Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction Certains organes cibles toxicité

Exposition unique Pas de données disponibles

FR (French Page 5 De 7



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

Exposition répétée

Pas de données disponibles

Danger d'aspiration

La principale menace pour la santé de l'ingestion se produit à partir du danger d'aspiration (respiration de liquide descend dans les poumons)

en particulier de vomissements.

Section 12. Informations écologiques

12.1 ÉcotoxicitéPas de données disponibles12.2 Persistance et dégradabilitéPas de données disponibles12.3 Potentiel de bioaccumulationPas de données disponibles12.4 La mobilité dans le solPas de données disponibles12.5 Autres effets néfastesPas de données disponiblesÉviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des Déchets méthodes

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.

SECTION 14. Information sur les transports

Conformément aux dispositions de US DOT Pas réglementée en vertu 119 gallons US

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

14.1 Numéro ONU UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU UN1263, matières apparentées aux peintures, 3, PGIII

14.3 Classe de Transport (es) Liquides inflammables

14.4 Groupe d'emballage PGIII

<u>14.5 Risques environnementaux</u> Aucune information supplémentaire disponible <u>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</u> Aucune information supplémentaire disponible

14.7 Transport en vrac selon

L'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC Aucune information supplémentaire disponible

14.8 Transport en vrac selon

CFR 49 173,15 Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange

15.1.2 Règlements USA

Section 313 Contient aucun ingrédients au niveau ou au-dessus de minimus niveau

de génération de rapports.

La TSCA Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

Proposition 65Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques reconnus par

l'État de Californie pour causer le cancer et/ou toxiques pour la

reproduction.

15.1.3 Le Canada Règlements

DSL Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

FR (French Page 6 De 7



Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement 29 CFR 1910.1200 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH)

La SDD a été préparé selon les critères de danger du Règlement sur les

produits contrôlés (CPR) et la FDS contient toutes les informations

requises par le CPR.

15.2 Sécurité chimique évaluation

Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.

Section 16. Autres informations

Date d'émission 5-20-2014 Version 2.0 Numéro 610-F

Date de publication de la version précédente

Préparateur Nox-Crete Manufacturing Inc.

Documentation de référence

Les informations contenues dans le présent document est basé sur les données disponibles pour nous et on pense que c'est correct. Étant donné que cette information peut avoir été obtenue en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que l'information est exacte, fiable, complet ou le représentant et l'acheteur peut se fonder sur ce sujet que les acheteurs à risque. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou de dissimuler certains aspects néfastes de ce produit. En outre, nous ne pouvons pas prévoir ou de contrôler les différentes conditions dans lesquelles cette information ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne faisons aucune garantie que les domaines de la santé et/ou des mesures de sécurité que nous avons suggérée sera suffisante pour tous les individus et /ou des situations de sa manipulation ou utilisation. De même, nous n'avons aucune garantie ou garantie de quelque nature que ce soit que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est en conformité avec toutes les fédérales, d'état ou lois locales. C'est l'obligation de chaque utilisateur du produit mentionné dans le présent document pour déterminer et satisfaire aux exigences de toutes les lois applicables.

Avertissement

Les informations contenues dans ce document sont considérées correctes à partir de la date d'émission. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE EST EXPRIMÉE OU EST IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE CETTE INFORMATION OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT, OU LES DANGERS LIÉS À SON UTILISATION. Ces informations et le produit sont meublées à la condition que la personne qui les reçoivent doivent faire sa propre détermination quant à l'adéquation du produit à son usage particulier et à la condition qu'il assume le risque de l'usage de celle-ci. (NOX-crète MANUFACTURING INC)

Texte intégral des R, H et EUH phrases

Asp. Tox. 1 - Danger d'aspiration, catégorie de danger 1

H304

H304- peut être fatal si avalé et pénètre dans airways

P202- Ne manipulez pas jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité ont été lu et compris

P281 - Utiliser l'équipement de protection personnelle comme requis

P331 - NE PAS faire vomir

P308 P313 - SI exposées ou concernées : obtenir un avis médical/attention

P301 P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/médecin

FR (French Page 7 De 7